

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le deux septembre à vingt heures trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jacques GACHOWSKI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.*

**Présents** : MMmes Jacques GACHOWSKI, Jacky CORNIOT, Thierry GIROT, Régis PACKO, Nathalie ORTILLON, Isabelle GRISEY, Aline ROBILLIARD, Béatrice LACULLE, Béatrice GROS, Pierre RODRIGUEZ, Jean-Pierre MAYMARD, Laurence BEAREL, Moustapha WIAZZANE.

**Excusés** : Catherine COPITET pouvoir à Isabelle GRISEY, Pascal COSSARD pouvoir à Jacky CORNIOT.

**Secrétaire de séance** : Jacky CORNIOT

*Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.*

*Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2021*

**PROJET CŒUR DE VILLAGE – PRESENTATION ETUDE DE FAISABILITE**

*Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les intervenants chargés de l'étude de faisabilité du Projet Cœur de Village, Monsieur Emmanuel CAMUS, Architecte, Cabinet TALWEG, Monsieur Jean-Christophe BARAZZUTTI, Bureau d'études infrastructures, Société ACI3, Monsieur Fred BIGARI, consultant pour la commune de LAVAU, pour une présentation générale du projet.*

*Monsieur CAMUS fait une présentation très complète de l'étude de faisabilité en revenant notamment sur les implantations des habitations au fil du temps afin de prendre en compte l'histoire du développement de notre village et l'étudier/adapter au projet Cœur de village.*

*Monsieur CAMUS présente les possibilités de développement en tenant compte des aspects techniques, urbanistiques, environnementaux et financiers qu'ils vont engendrer. Les contraintes temporelles ont également été prises en compte.*

*Entendu cet exposé, après étude du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

*ACTE l'étude de faisabilité du projet « Cœur de Village » telle que présentée par Monsieur Emmanuel CAMUS.*

*DIT QUE le projet Cœur de village débutera par le projet de construction d'une nouvelle école Maternelle et d'une extension de l'école Primaire afin de pouvoir accueillir l'ensemble des petits Lavautins au sein des structures scolaires.*



*Etude de faisabilité : option de développement d'une partie du Cœur de Village*

### **PROJET CONSTRUCTION/EXTENSION GROUPE SCOLAIRE - CONSULTATION**

*Monsieur le Maire expose que suite à l'étude de faisabilité et compte tenu des développements en cours, il est nécessaire de procéder dès à présent à l'adaptation des structures scolaires, soit l'agrandissement de l'école primaire et la construction de l'école maternelle.*

*Conformément au Code de la Commande Publique, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à une consultation.*

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

*DECIDE de lancer un appel à candidatures*

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférents au dossier*

## **POINT TRAVAUX EN COURS**

*Monsieur le Maire fait un point sur les travaux en cours.*

*Il rappelle que les achats de terrains pour les futurs développements de la commune, soit la construction/extension du groupe scolaire et l'aménagement d'une structure périscolaire, sont en cours.*

*A ce titre, une modification du PLU est actuellement en cours afin d'intégrer les futurs développements, mais également d'harmoniser les aménagements paysagers de notre commune.*

*Les travaux de voirie 2022 (Rue de Lavallotte et Route de Méry) sont en cours d'étude et les dossiers font l'objet de demandes de subventions. Une réunion publique sera prochainement organisée afin de présenter les travaux prévus et recueillir les doléances des riverains.*

*Une aire de jeux pour enfants de 2 à 12 ans sera installée prochainement le long de la Voie aux Brebis. Ce dossier est en attente du retour des demandes de subventions.*

*Les bennes à verre ont été déplacées et installées près du feu tricolore, à l'intersection de la Voie aux Brebis et de la Route de Méry.*

*De nombreux travaux sont également à l'étude, afin d'adapter, améliorer ou réhabiliter, selon les besoins, l'ensemble de nos structures scolaires et périscolaires existantes. Ces dossiers font actuellement l'objet de demandes de subventions.*

*Une étude est également en cours pour modifier les éclairages publics en LED. L'éclairage public tient une part importante dans le budget d'une commune. Les LED consomment 6 fois moins que les lampes halogènes. Par ailleurs, les ampoules LED ont une très longue durée de vie pouvant aller jusqu'à 30 000 heures, contre 1 000 heures pour l'éclairage classique. Elles sont également plus résistantes aux intempéries.*

*De nombreux autres dossiers sont en cours, mais en attente de réponse pour des subventions qui sont une part essentielle de l'équilibre de nos budgets. Sans les aides de l'Etat, du Conseil Départemental, de Troyes Champagne Métropole, de la Région, ..., la commune ne pourrait pas réaliser les améliorations/créations inhérentes à son développement.*

## **DECISION MODIFICATIVE : TRAVAUX MAIRIE / DIVERS MOBILIER**

*Monsieur le Maire expose que pour finaliser les travaux d'amélioration de la mairie, il est nécessaire de modifier le budget 2021.*

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

**DECIDE** de modifier le budget communal 2021 comme suit :

↳ Opération 50 Travaux Mairie	+ 13 000 €
↳ Opération 25 Divers Matériel / Mobilier :	+ 7 000 €
↳ Opération 61 Toiture école primaire	- 20 000 €

## **TOITURE VEGETALISEE : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL**

*Monsieur le Maire rappelle que la commune a créé un bâtiment socio-culturel en 2014/2015 dédié aux activités périscolaires et aux associations.*

*Ce bâtiment a été doté d'une toiture plate végétalisée afin d'apporter un certain confort durant toute l'année et plus particulièrement afin de réaliser des économies d'énergie.*

*Monsieur le Maire rappelle que, dès la première année, l'ensemble de la surface végétalisée s'est détérioré, faute d'une végétation inadaptée et d'un arrosage inexistant.*

*Monsieur le Maire présente au conseil municipal une étude pour une toiture végétalisée adaptée à la surface du bâtiment socio-culturel, sur laquelle un système d'arrosage automatique sera installé.*

*Monsieur le Maire rappelle qu'une toiture végétalisée adaptée apportera une réelle isolation thermique, et contribuera à avoir une température constante dans le bâtiment, limitant ainsi la production à la fois de chauffage et de climatisation, engendrant ainsi des économies d'énergies.*

*Monsieur le maire propose de solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).*

*Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel des travaux prévus pour la végétalisation de la toiture de la salle socio-culturelle.*

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

*ACCEPTE le plan de financement prévisionnel pour les travaux de végétalisation de la toiture de la salle socio-culturelle visant à diminuer la consommation énergétique pour un montant total de 91 765 € HT, soit 110 118 € TTC.*

*SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.*

*DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de la dotation sollicitée.*

*CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents au dossier*

## **ACQUISITION PARCELLE AH N° 144**

*Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée AH n°144, propriété de Monsieur Pierre FERRAND, afin d'y implanter une nouvelle école maternelle répondant aux normes actuelles et qui permettra d'accueillir tous les enfants lavautins.*

*Il informe le Conseil Municipal qu'une demande d'évaluation auprès du service des Domaines a été réalisé courant juin 2021 et remis à Monsieur Pierre FERRAND afin qu'il puisse étudier le document et proposer un montant pour ce terrain.*

*Monsieur Pierre FERRAND propose de vendre à la commune de LAVAU le terrain cadastré AH n° 144 pour un montant de 85 € TTC/m<sup>2</sup>.*

*Il précise les conditions de cette acquisition.*

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

*Vu l'article L1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.*

*Vu l'article L2241-3 du Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu l'inscription au budget de la commune du montant nécessaire à l'acquisition.*

*ACCEPTE l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée AH n° 144*

*APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée AH n° 144 d'une contenance de 953 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Pierre FERRAND pour un montant total de 81 005 €, soit 85 € TTC le mètre carré.*

*DIT QUE les frais afférents au dossier seront à la charge de la commune*

*AUTORISE Monsieur le Maire à faire établir et signer tous les documents afférents au dossier.*

#### **TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE MERY / RUE DE LAVALLOTTE : DEMANDE DE SUBVENTION**

*Monsieur le Maire rappelle que depuis quelques années les voiries et réseaux de la commune sont remis aux normes par portion chaque année.*

*Il explique que la Route de Méry et la Rue de Lavallote, côté LA VALLOTTE, sont les dernières sections de voirie à réaliser.*

*Monsieur le Maire explique que les travaux de voirie prévus sont la réfection de la Rue de Lavallote et l'aménagement des trottoirs Route de Méry. La commune de Lavau procédera à cette occasion à l'enfouissement et au renforcement des réseaux, ainsi qu'à la mise aux normes des trottoirs, afin de sécuriser les piétons.*

*Il rappelle que les points essentiels à prendre en compte restent la sécurité des piétons, ces axes étant particulièrement empruntés, ainsi que l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.*

*Il présente le détail estimatif et quantitatif de l'aménagement des trottoirs Route de Méry et de la réfection de la Rue de Lavallote pour un montant total de 358 812 € HT*

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

*ACCEPTE le plan de financement prévisionnel pour un montant total de 358 812 € HT.*

*DECIDE de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.*

*DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de la subvention sollicitée.*

*CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents au dossier*

## **AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET VALORISATION DES DECHETS VERTS : DEMANDE DE SUBVENTION**

*Monsieur le Maire rappelle que ces derniers mois, la commune a engagé une modification de son PLU afin de prendre en compte et imposer aux aménageurs privés des espaces verts et voies vertes dans leurs futurs projets de lotissement.*

*Monsieur le Maire rappelle que la commune elle-même travaille sur l'amélioration des voiries et espaces verts depuis quelques années afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et afin de les inciter aux déplacements doux.*

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un plan de relance européen FEADER a été mis en place et propose une aide financière aux collectivités, notamment pour des aménagements paysagers, ainsi que les structures valorisant les déchets verts.*

*Monsieur le Maire expose que, compte tenu des besoins et de la volonté d'aménager les cheminements piétons et les voies d'accès de notre commune, cette aide FEADER représente un soutien indispensable.*

*Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel des aménagements paysagers prévus et de la création d'une aire de stockage des déchets verts.*

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

*ACCEPTE le plan de financement prévisionnel pour des aménagements paysagers le long des cheminements piétons/vélos et des axes structurants, soit 69 008,50 € HT.*

*ACCEPTE le plan de financement prévisionnel pour l'aménagement d'une aire de valorisation des déchets verts pour un montant prévisionnel de 61 924,00 € HT.*

*DECIDE de solliciter une aide exceptionnelle auprès de l'Union Européenne FEADER au titre du plan de relance « soutien aux services de base en milieu rural »*

*DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de la subvention sollicitée.*

*CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents au dossier.*

## **MAISON MEDICALE : AMENAGEMENT HALLS D'ATTENTE**

*Monsieur le Maire fait un point concernant le fonctionnement de la maison médicale et les améliorations à réaliser.*

*Il rappelle qu'il avait été décidé d'adapter les espaces en fonction des besoins et des praticiens.*

*Il présente plusieurs propositions pour l'aménagement des halls d'attente.*

*Monsieur le Maire indique que l'espace sous l'escalier pourra faire l'objet d'un aménagement paysager.*

*Il indique également que la rambarde d'escalier au 1<sup>er</sup> étage nécessite un aménagement qui permettra de sécuriser les usagers.*

*Monsieur le Maire présente les devis et propositions pour aménager les halls d'attente.*

*Entendu cet exposé, après étude des dossiers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

*DECIDE d'aménager les halls d'attente, soit un aménagement paysager de 7 m<sup>2</sup> sous les escaliers au rez-de-chaussée et un aménagement autour du garde-corps de l'escalier au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment.*

*ACCEPTTE le devis de l'entreprise G2 PAYSAGE pour un montant total de 9 555,00 € HT, soit 11 466,00 € TTC.*

*CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents au dossier.*

### **PERSONNEL : AGENT CONTRACTUEL SERVICES TECHNIQUES**

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment le 1° de l'article 3.*

*Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face aux besoins liés à l'entretien des bâtiments et des espaces verts.*

*Monsieur le Maire précise que ce contrat aidé, d'une durée déterminée de 12 mois, prendra effet à compter du 15 septembre 2021, sur une base horaire de 35 heures hebdomadaires.*

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

**CHARGE** *Monsieur le Maire de procéder au recrutement d'un agent contractuel, contrat aidé (PEC), pour une durée déterminée de 12 mois, à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, à compter du 15 septembre 2021, pour exercer les fonctions d'agent des services techniques et d'entretien des espaces verts.*

**DIT QUE** *les crédits correspondants sont inscrits au budget*

### **TITRES-RESTAURANT**

*Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la mise en place de titres-restaurant à l'attention du personnel communal est actuellement à l'étude.*

*Monsieur le Maire rappelle que le titre-restaurant est un avantage social non négligeable.*

*Il informe le Conseil Municipal que selon l'étude présentée, la valeur du titre-restaurant pourra être de 8 € dont 50% serait prise en charge par la collectivité.*

*Monsieur le Maire précise que le projet de mise en place des titres-restaurant sera prochainement présentée aux employés communaux pour acceptation.*

*Les membres du Conseil valident le projet de mise en place de cet avantage.*

*Ce dossier fera l'objet d'une proposition de validation lors d'un prochain conseil.*

## **INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- *Monsieur le Maire rappelle que le PLU de la commune de LAVAU a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2013 et nécessitait une adaptation afin de prendre en compte des projets de développement en cours de réflexion sur la commune.*

*La commune de LAVAU est actuellement très dynamique au regard des projets :*

- ☞ *de requalification du cœur de village devant permettre en particulier le renforcement de l'offre en équipements publics*
- ☞ *d'accueil de nouveaux habitants, puisque la commune de LAVAU va subir un essor important dans les 5 prochaines années compte tenu de la construction d'une maison d'arrêt le long de la RD 677 et de l'implantation de lotissements privés (en cours d'étude).*

*Le PLU, approuvé en 2013, était déjà axé sur un développement harmonieux de l'urbanisation, notamment en tenant compte du paysage et des déplacements, mais, il apparait aujourd'hui, après la réalisation d'une étude d'aménagement du cœur de village que le PLU nécessite d'être adapté afin d'inscrire des emplacements réservés dédiés à la création de salles d'activités, de renforcer la place du paysage et d'améliorer les déplacements doux.*

*Les modifications projetées visent à garantir la qualité de l'urbanisation, notamment en assurant les transitions paysagères entre l'espace urbain et les espaces agricoles, tout en facilitant les déplacements quotidiens, et à veiller au maintien du niveau d'équipements.*

*Une enquête publique se déroulera du 14 septembre au 13 octobre 2021, au cours de laquelle chacun pourra consulter le dossier de modification du PLU, en mairie, ou sur le site de la mairie de LAVAU.*

*Un commissaire enquêteur tiendra des permanences en mairie :*

- ✓ *Mardi 14 septembre 2021, de 9h à 11h*
- ✓ *Mardi 28 septembre 2021, de 9h à 11h*
- ✓ *Mercredi 13 octobre 2021, de 9h à 11h*

- *Monsieur le Maire informe le Conseil que des travaux de construction de trottoirs seront réalisés à et par Pont Sainte Marie, Rue Aristide Briand, à compter du 23 octobre 2021. Ces travaux permettront de sécuriser les jeunes Lavautins et maripontains qui se rendent au collège EUREKA.*
- *Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a demandé un rendez-vous avec Monsieur François BAROIN, Président de Troyes Champagne Métropole, afin de dialoguer de plusieurs sujets inhérents au développement de notre commune : Tourisme, maison d'arrêt, développement commercial/artisanal, ....*



- *Monsieur le Maire expose qu'il parait difficile dans le contexte actuel de maintenir la fête de Village et le Vide-greniers prévus respectivement les 18 et 19 septembre 2021. Ces deux évènements nécessitent de nombreux contacts et échanges. Le virus pourrait facilement s'étendre à l'occasion de ce type de manifestation. Le Conseil Municipal décide de remettre à une date ultérieure l'organisation de la fête de Village et du vide-greniers.*
- *Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis sur l'opportunité d'organiser, courant novembre, le repas des aînés compte tenu de la pandémie. Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas organiser de repas des aînés cette année, mais proposent qu'un panier gourmand soit proposé aux habitants de plus de 65 ans, comme l'an passé.*
- *Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a contacté l'APIJ (Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice) et les services de l'Etat afin de prendre en compte différents problèmes liés au futur fonctionnement de la maison d'arrêt :*
  - *L'accès au site pour les piétons/vélos depuis la RD677 est très dangereux et le passage dédié est inexistant.*
  - *L'arrêt de bus qui desservira la maison d'arrêt est situé sur terrain privé de l'APIJ. Qui aura la charge de cette gestion ?*
  - *Quels seront les effectifs de gendarmerie dédiés à cette maison d'arrêt ?**Un Comité de Pilotage doit être organisé prochainement afin de répondre aux nombreuses interrogations de chacun.*
- *Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune mettra en place des éclairages « octobre Rose » sur les façades de la mairie et de la maison médicale, afin de rappeler l'importance du dépistage du cancer du sein.*
- *Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion se déroulera le 14 octobre 2021.*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.*

*Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*